

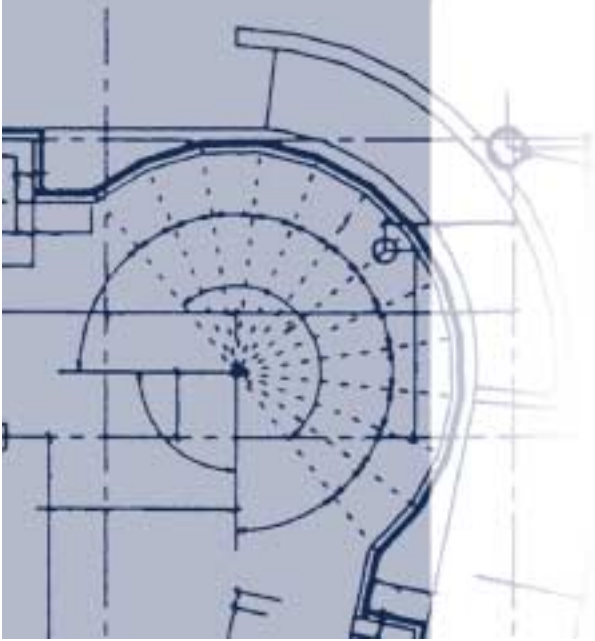
N°22

Novembre 2002



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Stabilité de l'emploi dans le secteur financier

Malgré une diminution du nombre du personnel des banques (-75 unités) sur les trois derniers mois, l'emploi total dans le secteur financier n'a pas baissé du même nombre, étant donné que les effectifs des autres professionnels du secteur financier (psf) ont enregistré une hausse de 54 unités. Cette tendance est imputable entre autres à la politique des banques de transférer une partie des activités en relation avec des fonds d'investissement à des sociétés spécialisées dans ce créneau.

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 062 personnes** (31 décembre 2001)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 030 personnes** (31 mars 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 006 personnes** (30 juin 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 969 personnes** (30 septembre 2002)

Banques

Somme des bilans des banques au 30 septembre 2002 en légère baisse Le nombre d'employés dans les banques en recul de 75 unités

Selon les chiffres publiés au 30 septembre 2002, la somme des bilans des banques établies au Luxembourg a baissé de 1,1% par rapport au 31 août 2002 (EUR 668,10 milliards) et s'élève actuellement à EUR 660,71 milliards. Au 1^{er} janvier 2002 celle-ci affichait un montant de EUR 720,97 milliards.

Quant à l'évolution du personnel dans le secteur bancaire, il faut noter une diminution de 75 unités. Suivant les données de la CSSF au 30 septembre 2002, 23 592 emplois sont recensés dans les banques luxembourgeoises.

L'évolution du personnel

31 décembre 2001 – 23 886 personnes

31 mars 2002 – 23 666 personnes

30 juin 2002 – 23 667 personnes

30 septembre 2002 – 23 592 personnes

A la suite des changements intervenus sur la liste officielle des banques (retrait de la Dexia Nordic Private Bank après sa fusion avec la Dexia BIL et retrait de la Prudential-Bache International Bank intervenu le 31 octobre 2002), le nombre des établissements de crédit autorisés à exercer au Luxembourg s'élève à 180 unités.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Chiffres relatifs aux psf en hausse

Suivant les données établies au 30 septembre 2002, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (149 entreprises en activité) se chiffre à EUR 3,278 milliards par rapport à EUR 3,011 milliards au mois précédent, soit une hausse de 8,87%, et par rapport à EUR 2,076 milliards au mois de septembre de l'année précédente, ce qui constitue une augmentation de 57,90%.

L'augmentation de la somme des bilans entre les mois de septembre 2001 et septembre 2002 résulte de l'évolution positive de l'activité de quelques établissements de taille importante combinée à la croissance du nombre de professionnels du secteur financier, passé de 142 unités à 149 unités.

Quant à la ventilation de la somme des bilans au 30 septembre 2002 entre les différentes catégories de professionnels du secteur financier, les distributeurs de parts d'opc figurent en première position, suivis des gérants de fortunes et des dépositaires professionnels de titres.

Le personnel employé auprès des autres professionnels du secteur financier est passé de 4.176 unités au 31 décembre 2001 à 4.339 unités au 30 juin 2002, soit une hausse de 3,90 % sur le premier semestre de l'année 2002 pour s'établir au 30 septembre 2002 à 4.377 unités, soit une hausse de 4,81 % par rapport au 31 décembre 2001.

La croissance enregistrée au cours du premier semestre 2002 est due essentiellement à quelques établissements nouvellement agréés. Alors qu'au cours du troisième trimestre 2002 les professionnels du secteur financier n'enregistrent pas, en règle générale, de fluctuation d'emploi, une légère augmentation de l'emploi est néanmoins à observer auprès des établissements actifs dans la distribution des parts d'OPC. Comparé sur une période de 12 mois, le personnel des autres professionnels du secteur financier est passé de 4.097 unités au 30 septembre 2001 à 4.377 unités au 30 septembre 2002, ce qui constitue une augmentation de 280 unités ou de 6,83 %.

Le résultat net pour l'ensemble des professionnels du secteur financier s'établit au 30 septembre 2002 à EUR 271,80 millions (149 entreprises en activité) contre EUR 264,08 millions au 30 septembre 2001 (142 entreprises en activité), ce qui équivaut à une progression de 2,92% en termes absolus.

Pour ce qui est de la ventilation des résultats nets au 30 septembre 2002 entre les différentes catégories de PSF, les gérants de fortunes figurent en première position, suivis des distributeurs de parts d'opc et des dépositaires professionnels de titres.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 octobre 2002)

| Catégorie | | Nombre |
|--|------|------------|
| Commissionnaires | COM | 15 |
| Conseillers en opérations financières | COF | 9 |
| Courtiers | COU | 6 |
| Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers | DEP | 4 |
| Distributeurs de parts d'OPC | DIST | 45 |
| Domiciliataires de sociétés | DOM | 37 |
| Gérants de fortunes | GF | 51 |
| Preneurs ferme | PF | 4 |
| Professionnels intervenant pour leur propre compte | PIPC | 17 |
| Teneurs de marché | TM | 2 |
| Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux | EPT | 1 |
| TOTAL * | | 147 |

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories
Newsletter de la CSSF - édition du mois de novembre 2002

Organismes de placement collectif

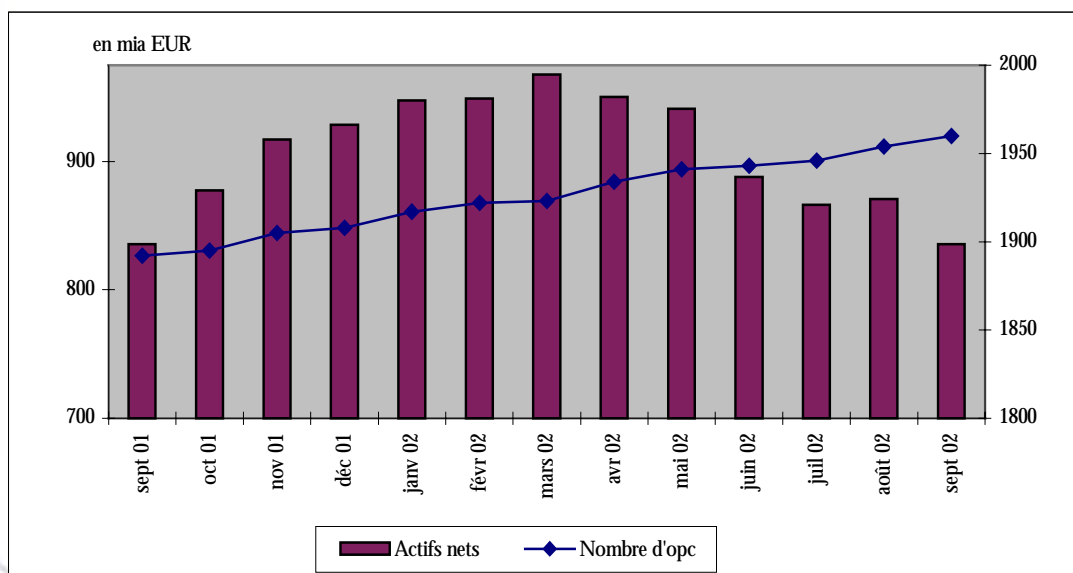
Patrimoine global des opc en baisse importante à la fin du mois de septembre 2002

Au 30 septembre 2002, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 835,594 milliards contre EUR 870,625 milliards au 31 août 2002. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent diminué de 4,02 % par rapport au mois d'août 2002.

Pour le mois de septembre 2002, le secteur fait état d'une diminution de 10,00% par rapport au 31 décembre 2001 où le patrimoine global net était de EUR 928,447 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est retombé à celui de fin septembre 2001.

Au cours du mois de septembre 2002, le désinvestissement net en capital s'est élevé à EUR 3,183 milliards. Par rapport au 31 décembre 2001, l'investissement net en capital s'élève à EUR 48,234 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.960 par rapport à 1.954 le mois précédent. 1.199 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.053 compartiments. En y ajoutant les 761 opc à structure classique, un nombre total de 7.814 unités sont actives sur la place financière.

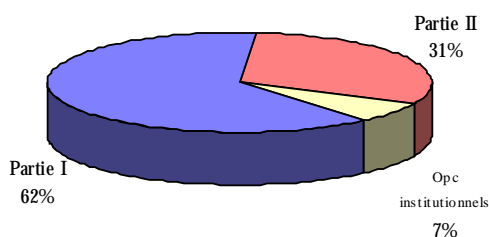


Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif situation au 30 septembre 2002

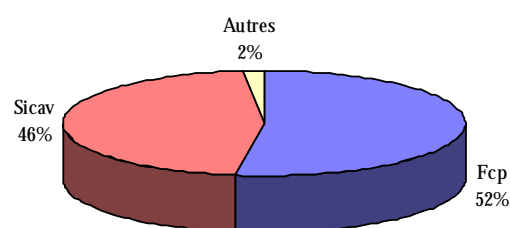
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des opc.

Nombre d'opc

Répartition du nombre des opc selon loi et partie applicables



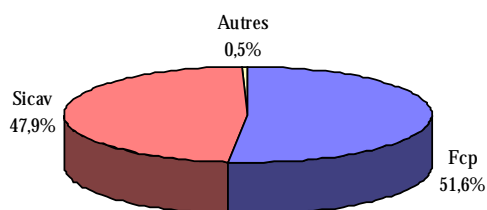
Répartition du nombre des opc selon forme juridique



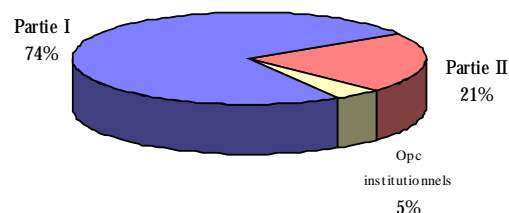
| Loi, partie \ forme juridique | Fcp | Sicav | Autres | Total |
|-------------------------------|--------------|------------|-----------|--------------|
| Partie I | 657 | 559 | 8 | 1 224 |
| Partie II | 283 | 298 | 20 | 601 |
| OPC institutionnels | 84 | 49 | 2 | 135 |
| Total | 1 024 | 906 | 30 | 1 960 |

Actifs nets des opc

Répartition des actifs nets des opc selon forme juridique



Répartition des actifs nets des opc selon loi et partie applicables

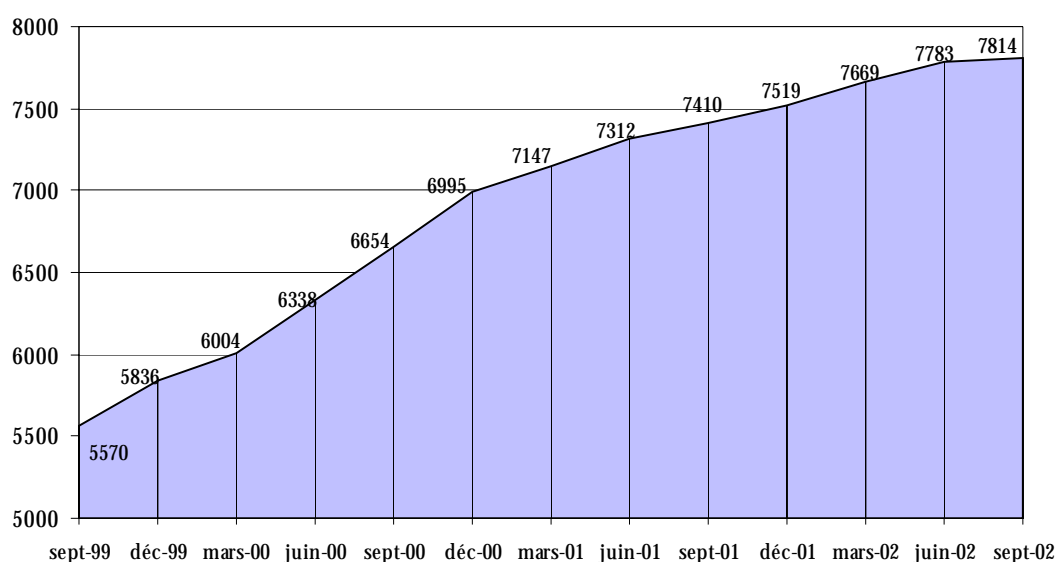


| Loi, partie \ forme juridique | Fcp | Sicav | Autres | Total |
|-------------------------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Partie I | 281,081 | 337,433 | 1,374 | 619,888 |
| Partie II | 125,076 | 50,047 | 2,442 | 177,565 |
| OPC institutionnels | 25,233 | 12,744 | 0,164 | 38,141 |
| Total | 431,390 | 400,224 | 3,980 | 835,594 |

Origine des promoteurs des opc luxembourgeois

| | Actifs nets (en mia EUR) | en % |
|-----------------|-----------------------------|---------------|
| Suisse | 208,916 | 25,0% |
| Etats-Unis | 151,668 | 18,1% |
| Allemagne | 141,980 | 17,0% |
| Italie | 88,651 | 10,6% |
| Belgique | 73,230 | 8,8% |
| Grande-Bretagne | 47,593 | 5,7% |
| France | 43,081 | 5,2% |
| Japon | 18,947 | 2,3% |
| Pays-Bas | 15,501 | 1,8% |
| Suède | 15,295 | 1,8% |
| Autres | 30,732 | 3,7% |
| Total | 835,594 | 100,0% |

Evolution du nombre de fonds et sous-fonds actifs



Politique d'investissement des opc luxembourgeois

| | Actifs nets (en mia EUR) |
|--|-----------------------------|
| VM à revenu fixe | 380,225 |
| VM à revenu variable | 236,906 |
| VM diversifiées | 55,397 |
| Capitaux à risque élevé | 0,550 |
| VM non cotées | 2,275 |
| Leveraged funds | 3,714 |
| Autres OPC de type ouvert | 61,578 |
| Instruments du marché monétaires et liquidités | 81,313 |
| Liquidités | 11,025 |
| Immobilier | 1,602 |
| Futures et/ou options | 1,009 |
| Autres valeurs | 0,000 |
| Total | 835,594 |

Continuation de la tendance à la baisse des résultats des banques au 30 septembre 2002

(communiqué à la presse le 17 octobre 2002)

Sur base de chiffres provisoires au 30 septembre 2002, les comptes de profits et pertes des établissements de crédit luxembourgeois renseignent un résultat brut avant provisions de 2,8 milliards d'euros. Ce chiffre représente une baisse de 3,7% par rapport au 30 septembre 2001.

Dans un environnement financier qui reste difficile, les revenus bancaires continuent de fléchir. L'inflexion la plus marquée se retrouve au niveau de la marge d'intérêts qui recule de 5,5% en glissement annuel. Quant aux revenus sur commissions, ils diminuent de 2,2%, un léger redressement par rapport aux deux trimestres précédents. Au total, par rapport au 30 septembre 2001, le produit bancaire accuse un recul de 3,4%. Cette baisse résulte de l'effet conjugué du déclin de l'activité financière globale, de la régression des revenus sur participations et de la réduction d'opportunités de refinancement.

- De mai à août 2002, l'activité bancaire au Luxembourg mesurée en termes de la somme de bilan agrégé, perd 6%. Cette contraction des volumes bilantaires impacte directement la marge sur intérêts qui décroît de 5,5% en glissement annuel. Parallèlement, face à la morosité des marchés boursiers, on assiste au recul des transactions initiées pour compte de tiers de sorte que les revenus sur commissions s'inscrivent en baisse annuelle de 2,2%.
- Le recul des activités financières internationales affecte les dépendances de banques luxembourgeoises à l'étranger. Il en résulte un tarissement des flux de dividendes au profit de la maison-mère au Luxembourg comme en témoigne la réduction de 5,5% de la marge sur intérêts.
- Enfin, l'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt européens constitue un manque à gagner pour le secteur bancaire qui se finance principalement à court terme.

Seul le poste « autres revenus nets » progresse de 3,1% par rapport au 30 septembre de l'année passée. Ce poste comprend les plus-values exceptionnelles d'environ 350 millions d'euros réalisées au troisième trimestre 2002 sur la vente à la Deutsche Börse de titres de participation dans Cedel International.

Face à une activité en retrait, les banques réagissent en comprimant leurs budgets de dépenses. Comparé au 30 septembre 2001, cet effort de réduction des coûts se traduit en une diminution de 3% des frais généraux. Ce chiffre provient exclusivement de l'évolution à la baisse de 8,7% des frais d'exploitation. Les frais de personnel augmentent de 3% en glissement annuel. A noter que le ratio coûts sur revenus s'établit à 43%, un rapport qui se compare toujours avantageusement à la situation des banques à l'étranger.

Cet état provisoire des comptes de profits et pertes des banques établies sur la place au troisième trimestre 2002 appelle deux commentaires supplémentaires.

D'abord, la baisse de résultat de 16,3% tel que publiée au 30 juin 2002 se retrouve de façon atténuée dans les chiffres de septembre à cause des importantes plus-values réalisées sur les titres de Cedel International. Ainsi, la régression du résultat brut avant provisions se réduit, au 30 septembre 2002, à 3,7% en glissement annuel. **Abstraction faite de ces plus-values, le résultat brut avant provisions serait en recul de 16%.**

Dans le contexte financier actuel, la Commission de Surveillance du Secteur Financier, soucieuse de préserver des politiques d'affaires saines et prudentes, prévoit que les banques de la place réservent une partie adéquate de leurs résultats bruts aux constitutions de provisions requises. De la sorte, la Commission s'attend à une diminution sensible du bénéfice net au 31 décembre 2002 par rapport à l'année précédente.

Développements réglementaires récents

Circulaire CSSF 02/73

apportant un complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31, 01/37, 01/48, 02/66 et IML 94/112 concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment

Dans sa circulaire 02/73 du 15 octobre 2002, la CSSF attire l'attention des personnes et entreprises sous sa surveillance que le Groupe d'action financière (GAFI), lors de la réunion plénière du 9 au 11 octobre 2002, a modifié sa liste actualisée des pays et territoires non-coopératifs en retirant Dominique, Îles Marshall, Niue et Russie. Les pays suivants figurent toujours sur la liste du GAFI : Egypte, Grenada, Guatemala, Îles Cook, Indonésie, Myanmar, Nauru, Nigeria, Philippines, St. Vincent et Grenadines, et Ukraine.

Nouvel Accord de Bâle

Publication du document de travail

“Second Working Paper on the Treatment of Asset Securitizations”

Rappelons que le premier document consultatif du Comité de Bâle, publié en juin 1999, contenait des propositions initiales pour le traitement prudentiel de la titrisation, qui étaient ensuite étendues dans le deuxième document consultatif (CP2) publié en janvier 2001. Ces propositions concernaient principalement le traitement des titrisations traditionnelles dans l'approche standardisée. Les travaux du « Securitisation Group » du Comité de Bâle ont alors abouti à la publication, en octobre 2001, d'un premier document de travail. Ce document contenait notamment des propositions pour le traitement des titrisations (traditionnelles et synthétiques) dans l'approche basée sur les notations internes (IRB).

La consultation subséquente avec l'industrie, et les travaux ultérieurs du « Securitisation Group », ont maintenant abouti, d'une part, au document de travail, et, d'autre part aux règles exhaustives sur le traitement de la titrisation telles qu'elles figurent dans la section IV du document « QIS3 Technical Guidance » (publié dans le cadre de l'étude d'impact « QIS3 ») ; cette section constitue d'ailleurs l'annexe 3 du document de travail.

L'objectif du document de travail est de discuter les éléments nouveaux du cadre réglementaire prévu pour la titrisation, et d'en présenter les motivations. Le document de travail peut être consulté sur le site Internet de la Banque des Règlements Internationaux, www.bis.org. Des commentaires éventuels peuvent être envoyés jusqu'au 20 décembre au secrétariat du Comité de Bâle, ainsi qu'à la CSSF. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Mme Joëlle MARTINY (tél. 26 25 1-352).

Projet de loi concernant les organismes de placement collectif et visant à transposer les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE modifiant la directive OPCVM

Déposé le 8 octobre 2002, le projet de loi concernant les organismes de placement collectif (OPC) vise à transposer en droit luxembourgeois les deux directives 2001/107/CE et 2001/108/CE modifiant la directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Il a été retenu de procéder à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les OPC, plutôt que de modifier la loi existante du 30 mars 1988, en raison notamment des modalités de transposition en droit national prévues par les deux directives. Le projet de loi contient parmi les dispositions transitoires et abrogatoires les textes transposant les clauses de '*grandfathering*' prévoyant un délai expirant le 13 février 2007 pour permettre aux OPCVM existant au 13 février 2002 et aux sociétés de gestion agréées avant le 13 février 2004 de se conformer aux nouvelles dispositions. Dans ce contexte, il est à relever que la loi du 30 mars 1988 restera en vigueur jusqu'au 13 février 2007. Jusqu'à cette date, il y aura par conséquent deux textes de loi qui réguleront parallèlement la matière des OPC, la nouvelle loi visant les opc ainsi que les sociétés de gestion qui souhaitent s'y soumettre d'ores et déjà ainsi que toutes les structures créées après le 13 février 2004.

Pour la majorité des dispositions, le projet de loi reprend fidèlement le texte et les formulations des deux directives, ainsi que les dispositions de la loi du 30 mars 1988 qui ne sont pas affectées par les deux directives. Il peut être rappelé que les directives 2001/107/CE et 2001/108/CE concernent les OPCVM harmonisés (OPCVM soumis à la partie I).

Le projet de loi élargit le champ des activités des sociétés de gestion conformes aux nouvelles directives OPCVM et les autorise à effectuer, à côté de la gestion collective pour compte d'OPC, des activités de gestion discrétionnaire pour le compte d'investisseurs individuels et institutionnels, y compris les fonds de pension. En outre, le projet de loi confère à ces sociétés de gestion conformes aux nouvelles directives un 'passeport européen' et introduit les prospectus simplifiés qui pourront être utilisés librement comme document de commercialisation dans les Etats membres.

En ce qui concerne les placements des OPCVM harmonisés, le projet de loi étend la gamme des actifs dans lesquels ceux-ci peuvent placer leurs avoirs et permet sous certaines conditions des placements en dépôts, en instruments financiers dérivés, en instruments du marché monétaire et en parts d'OPCVM et d'autres OPC. Le texte admet également sous certaines conditions les OPCVM reproduisant un indice reconnu.

CESR : Publication d'un document de consultation sur le contrôle de l'application des normes comptables en Europe

CESR vient de publier un document de consultation (Réf. CESR/02-188b) relatif à un ensemble de principes (SOP - Statement of Principles) proposant des définitions et des méthodes en matière de contrôle de l'application de normes comptables, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'information financière et son application par les régulateurs ainsi que les responsabilités des parties concernées.

Elaborés par le CESR-Fin Sub-committee on Enforcement, ces principes doivent être considérés comme la contribution du CESR au développement et à la mise en œuvre d'une approche commune en matière de contrôle de l'application des normes IAS en Europe. L'harmonisation des systèmes de contrôle devrait contribuer à la création d'un marché financier efficace au sein de l'Union européenne et à renforcer la confiance des investisseurs.

Le document, disponible sur le site Internet du CESR www.europefesco.org, est soumis à consultation jusqu'au 15 janvier 2003. Les commentaires éventuels sont à envoyer par e-mail à M. Fabrice DEMARIGNY, Secrétaire Général du CESR (secretariat@europefesco.org).

Afin de permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, CESR tiendra une audition ouverte dans ses locaux à Paris le 7 janvier 2003.

CESR propose des mesures techniques pour la mise en œuvre de la proposition de directive concernant les prospectus

Elaboré sous le mandat provisoire de la Commission européenne, le CESR a publié un document de consultation (Réf. CESR/02-185b) relatif aux mesures techniques d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la proposition de directive concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

Les mesures proposées couvrent :

- les informations spécifiques à inclure dans le prospectus : élaboration de différents schémas de prospectus pour au moins les trois catégories suivantes : actions, obligations et autres valeurs mobilières
- l'identification des documents pouvant être incorporés par référence au prospectus et pouvant servir à des fins d'actualisation annuelle
- la mise à disposition du prospectus sous format électronique et sur support papier.

Le document en question est disponible sur le site Internet du CESR www.europefesco.org.

En raison des délais imposés par le mandat provisoire, le document de consultation, sous sa forme actuelle, ne présente pas tous les schémas possibles pour les différentes catégories d'émetteurs et de valeurs mobilières. CESR projette de rajouter un addendum au document de consultation qui contiendra différents schémas supplémentaires d'ici la fin d'année.

Les commentaires éventuels sont à envoyer par e-mail à M. Fabrice DEMARIGNY, Secrétaire Général du CESR (secretariat@europefesco.org) avant le 31 décembre 2002.

Afin de permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, CESR tiendra une audition ouverte dans ses locaux à Paris le 26 novembre 2002.

Accord politique sur la proposition modifiée de directive concernant les prospectus

Le 5 novembre 2002, les Ministres de l'Économie et des Finances sont parvenus à un accord politique concernant la proposition modifiée de directive européenne harmonisant dans l'Union européenne la publication des prospectus d'information accompagnant les émissions de valeurs mobilières. Les ministres ont trouvé un compromis sur deux points de divergence :

- le seuil à partir duquel les émetteurs de titres, autres que des actions, sont libres de choisir leur autorité de contrôle, a été fixé à une dénomination unitaire des titres de EUR 5.000 au moins
- l'autorité nationale de contrôle des émissions peut déléguer des tâches spécifiques à des autorités de marché désignées pendant une période transitoire de 5 ans.

Introduisant un nouveau « passeport européen », la directive est présentée comme un élément clé pour l'intégration des marchés financiers européens.

Conférences

« Lutte contre le blanchiment d'argent et fonds d'investissement »

A l'occasion de sa visite au Luxembourg, M. Jimmy Gurulé, le sous-secrétaire américain au Trésor qui dirige la lutte contre le financement du terrorisme au sein de l'Administration américaine, a participé à une table ronde organisée par la Chambre de commerce américaine au sujet de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur des fonds d'investissement. Du côté de la CSSF, la participation était assurée par M. Jean-François Hein. Dans son intervention, M. Hein a présenté les obligations professionnelles qui incombent aux établissements surveillés par la CSSF et expliqué le rôle et les moyens d'actions de la CSSF en matière de lutte contre le blanchiment.

Séminaire de l'ATTF sur la prévention du blanchiment d'argent sale

En coopération avec le programme PHARE et l'Union européenne, l'ATTF a organisé du 6 au 8 novembre 2002 au Luxembourg un séminaire sur la prévention du blanchiment d'argent sale. Ce séminaire s'adressait en priorité à des banquiers et à des responsables des autorités de contrôle des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. M. Marc WEITZEL de la CSSF a présenté les principales caractéristiques du modèle luxembourgeois en la matière. La comparaison des différents modèles a donné lieu à un échange de vues enrichissant.

LISTE DES BANQUES

Retraits :

le 31 octobre 2002

Prudential-Bache International Bank, London (Angleterre), succursale de Luxembourg

le 1er novembre 2002

Dexia Nordic Private Bank suite à sa fusion avec la Dexia BIL.

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvel établissement: :

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Domiciliataire de sociétés
46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Autorisation ministérielle du 21 octobre 2002

Retraits :

FURKA S.A.

Autorisation ministérielle du 3 octobre 2002

HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A.

Autorisation ministérielle du 1er octobre 2002 (fusion avec la HVB Banque Luxembourg S.A.)

INVESTLIFE ASSET DISTRIBUTION S.A.

Autorisation ministérielle du 2 octobre 2002

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de septembre 2002** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- 1822-STRUKTUR, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ALTERNATIVE CAPITAL ENHANCEMENT, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- AMERICAN EXPRESS BESTSELECT FUNDS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI VA, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- CONQUEST '91, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 1/2008, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FIDELITY WORLD FUNDS, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
- FIRSTNORDIC FUND OF FUNDS, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- FORTUNA SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS AKTIENSTRUKTUREN EUROPA, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS GLOBAL OPPORTUNITIES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- HVB ALTERNATIVE PROGRAM, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- INTERNATIONAL FUND PORTFOLIO, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- KBC LIFE INSTITUTIONAL FUND - ONE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- LUX-PENSION, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- LUXEMBOURG INVESTMENT FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MORGAN STANLEY PANTHEON FUND, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- MT WEALTH MANAGEMENT FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- N-LUXEMBOURG FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PERMAL MULTI-MANAGER FUNDS (LUX), 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- PRIVATE EQUITY STRATEGIE OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- SIF ADVANTAGE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- STREAM SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- UBS (LUX) KEY SELECTION SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- XMTCH (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg

Retraits

- A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 30.9.2002, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ALCYON 2005 FUND, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- AXXION STRATEGIE, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- CREDIT SUISSE FUND OF FUNDS (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- DAIWA JAPAN SMALL EQUITY FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- FUND LIBERTÉ, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- H & A LUX PERFORMANCE, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- H & A LUX RENT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HAUCK RETURN, 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- HNLUX-GARANT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- JAPAN FLOOR, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- PRIVATE INVESTORS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- UNICO CASHBOX, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIZERO 2000, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VERNES WORLD FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- WALSER RENT DOLLAR, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- WALSER US-DOLLAR CASH WACHSTUM, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **180** (1er novembre 2002)

Somme de bilans : **EUR 660,706 milliards** (30 septembre 2002)

Résultat avant provision : **EUR 3,159 milliards** (30 septembre 2002)

Emploi : **23 592 personnes** (30 septembre 2002)

Nombre d'OPC : **1 959** (12 novembre 2002)

Patrimoine global : **EUR 835,594 milliards** (30 septembre 2002)

Nombre de fonds de pension : **5** (31 octobre 2002)

Nombre de PSF : **147** (31 octobre 2002)

Somme de bilans : **EUR 3,28 milliards** (30 septembre 2002)

Résultat net : **EUR 271,80 millions** (30 septembre 2002)

Emploi : **4 377 personnes** (30 septembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 030 personnes** (31 mars 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 006 personnes** (30 juin 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 969 personnes** (30 septembre 2002)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu